

Hans Bieri

Le secrétaire syndical bernois prend sa retraite : interview d'un homme libre. **Pages 6-7**



Transports publics genevois

Les TPG veulent modifier rapidement les statuts du personnel. La section VPT TPG demande de donner du temps au temps.

Page 9



Domenico Crudo

Il a syndiqué aux tl plus de 100 membres et il est le roi des perches. **Page 19**

La révision de la LPers risque d'avoir des conséquences négatives sur les employés CFF

Licenciements plus faciles

Le 1^{er} juillet est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le personnel de la Confédération qui a été révisée par le Parlement fédéral.

La nouvelle loi sur le personnel de la Confédération (LPers) avait entraîné en 2001 la suppression du statut de fonctionnaire. Une dizaine d'années à peine après son entrée en vigueur, le Parlement fédéral a révisé cette loi, notamment en affaiblissant la protection contre les licenciements. Les nouvelles dispositions de la LPers concernent les employés de la Confédération, mais aussi ceux des ex régies fédérales donc des CFF.

Le SEV va surveiller de manière attentive ce qui va se passer aux CFF dans le but de défendre les membres du syndicat qui seraient victimes des largesses libérales de cette nouvelle loi.



La droite du Parlement fédéral – UDC en tête – voulait purement et simplement abolir la loi sur le personnel de la Confédération et la remplacer par le Code des obligations.

Page 18

contact.sev fait une pause

Le prochain numéro de *contact.sev* paraîtra le jeudi 15 août.



L'équipe de rédaction souhaite à ses lectrices et lecteurs de belles et agréables journées estivales.

Formation professionnelle : les fonds cantonaux

Soutien à la formation

L'initiative « Pour des places d'apprentissage » a été rejetée en 2003. Mais elle a eu des conséquences sur la formation professionnelle et les soutiens financiers dans les cantons. Huit cantons (tous les cantons romands, plus Tessin et Zurich) sont désormais dotés d'un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle. Le principe de ce fonds est simple: toutes les entre-



prises cotisent (mais le pourcentage varie selon les cantons) et les montants sont répartis entre celles qui forment.

Dossier pages 10, 11 et 12

EDITO

Solidarité sans frontières

Chagrin et horreur sont les sentiments qui dominent face aux récentes catastrophes ferroviaires survenues en France et au Canada. Une erreur technique ou humaine provoque davantage de dégâts à l'échelle du rail que sur la route. Cependant, malgré ces deux terribles accidents, le train reste le moyen de transport le plus sûr.

Mais rien n'est acquis. La maintenance des infrastructures ferroviaires et du matériel roulant ne tolère pas de relâchement; elle nécessite une attention permanente, des moyens financiers suffisants, ainsi qu'une formation de base et une formation continue du personnel très pointues.

Si, lors des discours du 1^{er} août, nos politiciens plaideront pour une meilleure qualité de vie et de meilleures infrastructures dans notre pays, il faudra se rappeler que le réseau ferroviaire et les conditions de travail ne s'arrêtent pas aux confins de la Suisse.

La solidarité est internationale. Aujourd'hui c'est la France et le Canada qui comptent leurs victimes. Mais ces accidents nous touchent et nous remettent en question: la sécurité et la justice sont aussi sans frontières.

Peter Moor,

rédacteur en chef de contact.sev

EN VITESSE

« 4000, c'est possible ! »

■ Les 30 et 31 août aura lieu au départ de Zinal l'ascension du Bishorn (4153 m) par des



syndicalistes. Arrivés au sommet, ils poseront la banderole « 4000, c'est possible ! Salaire minimum maintenant ! ».

Nouveaux BAR

■ Les négociations pour les BAR des mécaniciens CFF sont terminées. Le résultat doit être approuvé par les instances décisionnelles des partenaires sociaux. A la mi-août cet accord sur les BAR des mécaniciens devrait être finalement signé.

FAIF: vote en 2014

■ Le Conseil fédéral a décidé que le projet FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) sera soumis en votation populaire en 2014, probablement le 9 février.

Le 24 novembre 2013 on votera, entre autres, sur le prix de la vignette autoroutière et sur l'initiative 1:12.

Thoune

■ 97% des chauffeurs de bus de la compagnie de transports publics STI (Steffisburg – Thoune – Interlaken) ont signé la pétition lancée par la section VPT STI demandant que la direction retire son projet d'afficher le nom des chauffeurs sur les écrans des bus. Cet affichage pourrait porter préjudice à la sphère privée des chauffeurs. Pour l'heure la direction de l'entreprise n'a pas encore dit si elle maintient ou si elle retirait son projet d'affichage. Mais avec 97% de chauffeurs opposés, elle a intérêt à changer d'avis et vite.

Le 21 septembre les syndicats suisses appellent à une grande manifestation pour des salaires

AVSplus pour contrer la amériorons au lieu

L'initiative populaire AVSplus des syndicats suisses est déjà sur le point d'aboutir. Elle est une alternative constructive aux projets de démantèlement du Conseil fédéral.

Avec quelque 90 000 signatures déjà récoltées, l'initiative AVSplus est sur la dernière ligne droite. C'est prévu qu'elle sera déjà déposée à la Chancellerie fédérale dans le courant du deuxième semestre de cette année. Les syndicats démontrent ainsi leur ferme volonté de renforcer le premier pilier.

Augmenter toutes les rentes
AVSplus demande d'augmenter toutes les rentes vieillesse de 10% ; la rente AVS moyenne augmentera d'environ 200 francs par mois pour les per-



sonnes vivant seules et les rentes de couple augmenteront de 350 francs par mois. Ce seront principalement les personnes à bas revenu et qui touchent une petite rente 2^e pilier qui seront les principales bénéficiaires de ces mesures.

Cette augmentation de 10% des rentes AVS pourra être financée par l'impôt fédéral sur les successions, qui fait également l'objet d'une initiative, et par une légère augmentation de la part patronale et des salariés des cotisations AVS.

Le Conseil fédéral va dans la mauvaise direction

L'initiative AVSplus est une alternative crédible aux propositions du Conseil fédéral sur son projet de réforme des retraites. Le Conseil fédéral propose de baisser le taux de con-



Cela vaut la peine de descendre dans la rue pour défendre nos droits. En septembre 2009 déjà, le SEV s'était massivement mobilisé pour défendre les rentes

corrects et des rentes sûres

baisse des rentes : de démanteler!

AVSplus: récolte massive de signatures de la part des membres SEV

Le SEV a déjà atteint son objectif pour la récolte des signatures de l'initiative populaire fédérale AVSplus. Notre syndicat a déjà récolté plus de 20 000 signatures. « Nous remercions nos membres

pour leur sensationnel engagement et nous nous réjouissons de voir que nos propositions aient été aussi bien soutenues! » a déclaré le président Tuti. Maintenant nous sommes arrivés au

sprint final: qui a encore des feuilles de signatures à renvoyer, qu'il le fasse au plus vite. Ainsi l'on pourra vérifier à temps la validité des signatures pour le décompte final.

version des caisses de pension et d'augmenter l'âge de la retraite des femmes. Ces deux mesures constituent un démantèlement social qui est inacceptable pour les syndicats, bien plus dommageable que d'augmenter d'un pour cent le taux de la TVA pour renflouer les caisses de l'AVS...

Tous à Berne le 21 septembre!

Pour défendre les droits des employés, les syndicats mettent sur pied une grande manifestation nationale qui aura lieu le samedi 21 septembre à Berne. Le SEV sera bien enten-

du de la partie et il appelle ses membres à fortement se mobiliser ce jour-là.

Avant la grande manif nationale des syndicats, les membres SEV auront rendez-vous à la Schützenmatte pour manifester sur les thèmes spécifiques que les employés des transports publics veulent défendre. Les caisses de pension du secteur des transports publics sont sous pression. Elles réduisent leurs prestations. La Caisse de pensions des CFF a même lancé l'idée saugrenue de «rentes variables». Du coup, le montant des rentes ne

serait plus assuré tout au long de la retraite...

Grâce à une forte mobilisation le 21 septembre, les membres du SEV auront l'occasion de donner un signal fort pour des salaires équitables et des rentes sûres.

Peter Moor

Les détails sur la manifestation du 21 septembre seront communiqués lors de l'assemblée des présidents des sections romandes du SEV qui aura lieu le vendredi 13 septembre à Lausanne.

PELLET PIOCHE:

A celles et ceux qui peuvent prendre congé cet été: bonnes vacances!



BARRAUDMÈTRE

Hej da Ingvar, Ingen anger!*

■ Cher Ingvar,

Tu as décidé de rentrer en Suède pour paisiblement finir ton chemin de vie sur cette planète, pour retrouver ta famille et tes amis. Tu vas donc quitter notre pays qui t'a accordé l'asile économique – statut spécial existant uniquement pour les plus riches – en 1976 déjà. La vie chez nous a été dure pour toi, faut bien le reconnaître. Pas facile d'être multimilliardaire chez les Helvètes.

Ta modeste fortune estimée entre 21 et 36 milliards, difficile d'avoir une estimation plus précise avec tous tes montages financiers pour opacifier ta situation financière, faisait de toi l'homme le plus riche du pays. Est-ce que tu te rends compte de ce que cela représente, ces dizaines de mille millions accumulés? On dit souvent qu'un bon moyen de se rendre compte de sa fortune est le montant versé aux impôts. Plus tu paies d'impôts plus tu gagnes d'argent.

Bon, sur ce coup, notre pays ne t'a pas vraiment aidé à prendre conscience de ta richesse. Avec un montant maximum vraisemblable de CHF 200'000.– d'impôts annuels, tu ne pouvais pas imaginer posséder des milliards... rien de plus normal, mon cher! D'aucuns te traitent injustement de profiteur, voire de criminel en col blanc. Quel culot, alors même que tu n'as fait qu'appliquer les règles de ton pays hôte.

D'ailleurs le ministre des finances vaudois, Pascal Broulis, te dédouane complètement en expliquant que tu rapportes dix à quinze fois plus que le Vaudois moyen. Il est vrai que le revenu moyen de ce dernier est de CHF 65'000.– alors que l'on te taxe sur un revenu forfaitaire de CHF 500'000.– (bien que tu gagnes des milliards). Bon, les esprits chagrins prétendront que ce fameux vaudois paie entre 10 et 15% d'impôts et que toi, on te demande un taux de 0.89%. C'est des jaloux, je te dis!

Voilà donc ces 37 années de résidence sur notre territoire durant lesquelles tu as réussi à constituer un petit bas de laine. Franchement bravo, Ingvar. Bravo aussi d'avoir dans ce même laps de temps réussi à susciter sporadiquement de la sympathie en nous jetant quelques miettes (une infrastructure pour l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, un EMS...). Sur ce coup, je dis chapeau bas!

Le ministre Broulis le dit haut et fort: «Les forfaits fiscaux que l'on applique pour les gens de ta classe sociale sont justes. Ils sont équitables». C'est vrai, sinon vous iriez ailleurs... les conséquences seraient dramatiques! Propos confirmés par le syndic d'Epalinges: «L'influence du départ de Monsieur Kamprad sur nos finances va être sans grande conséquence, même pas besoin d'augmenter les impôts pour le compenser».

* Au revoir Ingvar, sans regrets!

Olivier Barraud



Gares souterraines : oui, mais ...

Le projet d'extension de la gare de Genève-Cornavin évolue. Au lieu d'une extension en surface, une variante souterraine est maintenant proposée par l'unanimité des experts. A la surprise générale.

Tout d'abord, saluons l'ouverture d'esprit. Il n'est pas courant que des institutions comme les CFF et l'OFT, fortement engagées dans un projet officiel, osent en proposer un autre en cours de route. Sur la base des documents de presse, l'explication suivante semble plausible : dans un premier temps, le problème immédiat à régler était la pénétration du nouvel axe CEVA, le RER du canton, dans la gare actuelle ; la solution évidente était deux voies supplémentaires où c'était encore possible en surface, c'est-à-dire du côté du quartier des Grottes. Avec cette vision purement CEVA, la variante souterraine semblait exclue surtout à cause de la profondeur exigée et des contraintes (pentes et rampes) liées au trafic marchandises empruntant le même tracé que le CEVA jusqu'à La Praille. Il apparaît maintenant après une nouvelle étude plus large, imposée par l'opposition qui se développait dans le quartier des Grottes, que les contraintes souterraines du trafic voyageurs en provenance de Lausanne et aboutissant à la gare de l'aéroport sont plus faciles à résoudre que pour le CEVA et de plus, dans cette variante, des problèmes ultérieurs obligatoires de sé-



paration de trafics (CEVA, France, Aéroport) pourraient être réglés plus facilement. Les coûts immédiats passent certes de 800 millions à 1,24 milliard, mais ces travaux promettent un coût global plus bas après la phase finale du « détricotage » des trafics au niveau de la bifurcation de St Jean. A ce stade, la comparaison avec la gare diamétrale de Zurich est intéressante. Il s'agit aussi d'une gare souterraine profonde exclusivement réservée au trafic voyageurs, mais avec des pentes et rampes d'accès de l'ordre de 25 à 40 pour mille, plus longues et plus dures que celles qui s'imposeraient à Genève dans les trémies d'accès. La gare zurichoise nécessite une ligne totalisant 9,6 km (à Genève 2,5 à 3 km devraient suffire) ; elle est aussi située 17 m en dessous de la gare principale, comme à Genève, mais avec des complications topographiques beaucoup plus sérieuses (rivières Limmat et Sihl). La gare de Zurich entrera en service en 2014 pour 3 lignes de S-Bahn et en 2015 pour le trafic intercity Ouest-Est, le même qui transiterait à Genève-Cornavin. Ainsi, les sérieux inconvénients d'une gare souterraine profonde (coûts d'exploitation plus élevés, ascenseurs/escaliers roulants pour amener l'ensemble des

voyageurs en surface, temps de correspondances allongés avec tous les autres transports) seraient les mêmes à Genève et à Zurich. Mais les exigences de traction imposées à Zurich, s'agissant des mêmes trains IC, répondraient facilement aux conditions genevoises a priori nettement moins rudes. La question financière. Pour Genève, dans l'état actuel des choses, 790 millions sont prévus comme participation fédérale dans le crédit global national FAIF de 6,4 milliards sur lequel le peuple se prononcera en février 2014. Selon les chiffres publiés dans la presse, il s'agit de trouver encore 450 millions... Pour mémoire, la gare diamétrale de Zurich, elle, va coûter au total 2,03 milliards, dont les 2/3 sont déjà pris en charge par la Confédération et le dernier tiers par le canton, selon des modalités transitoires particulières (avance du canton partiellement remboursée par la Confédération, etc). Des pourparlers devraient logiquement s'engager maintenant entre OFT, CFF et canton de Genève pour tenter d'harmoniser les nouveaux besoins financiers, la planification des travaux et la mise en service des améliorations prévues. Un beau nouveau défi pour l'axe Est-Ouest du Plateau. Aux dernières nouvelles, le canton de Lucerne propose également un projet de gare souterraine pour sa capitale, permettant le transit Berne/Bâle-Gothard/Zurich par une nouvelle ligne de 3,5 km jusqu'à Ebikon et passant sous le lac. Donc aussi une gare profonde. Pour 2,3 milliards. Un autre nouveau tunnel dont on ne voit pas encore la sortie ...

Michel Béguelin

CFF Cargo biffe à Bellinzone 13 postes de contrôle des trains de transit

Pas de fausses économies !

Les chemins de fer sont le moyen de transport le plus sûr et cela doit rester le cas. Mais on peut en douter quand on voit qu'on est en train d'assouplir les contrôles de sécurité. Lors du congrès SEV, Angelo Stroppini, secrétaire syndical, a rendu Doris Leuthard attentive au fait qu'il y a des lacunes dans les contrôles de sécurité des trains de transit à Bellinzone, menés par CFF Cargo sous mandat italien. La mi-

nistre a reçu des compléments d'informations, qui lui ont été remis par le SEV, avec des cas concrets. Entre-temps, CFF Cargo a informé le syndicat que les 13 contrôleurs de Bellinzone San Paolo perdaient leur emploi, puisque l'Italie a retiré le mandat, les prescriptions européennes ne prévoyant plus de tels contrôles. Ce qui signifie que des trains qui circulent par exemple de Belgique en Italie avec des mar-

chandises dangereuses ne seront plus contrôlés. « Ces spécialistes perdent leur poste, bien qu'il soit intenable de laisser circuler des trains marchandises à travers à la moitié de l'Europe, passant dans des zones à habitat très dense, sans contrôles de base », explique Angelo Stroppini.

Appel au DETEC et à CFF Cargo
Le SEV a invité les 13 collègues concernés à une assemblée

qui a eu lieu le 16 juin dernier. Ils ont alors voté une **résolution** avec les demandes suivantes :

■ Le DETEC doit prendre la décision politique nécessaire afin que des contrôles ciblés et systématiques soient réintroduits dans les gares-frontière. Afin de garantir la sécurité, il faut créer des postes supplémentaires dans les surfaces, et pouvoir ainsi bénéficier de

l'expérience des contrôleurs de Bellinzone.

■ CFF Cargo doit offrir des alternatives valables aux 13 collègues, à l'interne.

Ces collègues se sont montrés très déçus, non seulement par la perte de leur travail mais aussi par le fait qu'on sacrifie la sécurité sur l'autel de la libéralisation. Cela est totalement incompréhensible pour les personnes qui sont au front mais aussi pour le SEV. On attend une prise de position claire de Doris Leuthard.

Transports publics du Chablais (TPC)

Vers l'égalité des conditions de travail des chauffeurs de bus

Les TPC exploitent des lignes de bus pour CarPostal et pour leur propre compte. Dans les deux cas, ce sont des chauffeurs engagés par les TPC qui conduisent les bus mais leurs contrats de travail sont différents. Le SEV est intervenu pour demander que tous les chauffeurs soient soumis à la CCT.

D'une part les Transports publics du Chablais (TPC) exploitent dans le Chablais valaisan et vaudois des lignes avec leurs propres bus et leurs propres chauffeurs qui travaillent aux conditions prescrites dans la convention collective de travail de l'entreprise (CCT) signée par le SEV et les TPC.



Grâce à l'intervention du SEV, les chauffeurs de bus des TPC, qu'ils conduisent sur des lignes TPC ou CarPostal, seront bientôt tous traités à la même enseigne.

Les TPC sous-traitants de CarPostal

D'autre part CarPostal sous-traite aux TPC des lignes de bus, toujours dans le Chablais vaudois et valaisan. Dans ce cas, ce sont également les TPC qui engagent les chauffeurs pour conduire les bus jaunes. Par contre, les conditions de travail de ces chauffeurs n'ont que le Code des obligations comme base légale, elles sont donc nettement moins avantageuses que les conditions de travail des chauffeurs soumis à la convention collective de travail des TPC.

Même employeur, mais pas les mêmes conditions de travail

Ainsi, aux TPC, il y a deux catégories de chauffeurs : ceux qui conduisent des bus à l'enseigne des TPC et ceux qui conduisent des bus CarPostal. Ces deux catégories de chauffeurs sont engagés par le même employeur, mais leurs conditions de travail sont sensiblement

Lors de l'assemblée générale de printemps de la section VPT La Plaine du Rhône qui a eu lieu le mercredi 29 mai au Buffet de la Gare de Bex, les participants ont pris acte avec un certain soulagement de l'accord intervenu entre le SEV et la direction des TPC au sujet de la mise à niveau des conditions de travail des chauffeurs de bus des lignes CarPostal avec ceux qui travaillent sur les lignes TPC.

Durant cette assemblée, présidée par Philippe Chambovey, il a également été

question des revendications pour l'année 2014. Olivier Barraud a confirmé que le SEV

RECORD D'ADHÉSIONS

demandera le solde de la semaine supplémentaire de vacances. Le secrétaire syndical n'a pas caché que les négociations de cet automne seront difficiles. Les TPC sont soumis à de constantes pressions financières - comme toutes les entreprises de transport concessionnaires - de la part de leurs commanditaires (pour les TPC cantons de Vaud et Valais ainsi que l'Office fédéral des transports). Le SEV négocie actuellement le renouvellement de la CCT cadre des transports publics vaudois, un élément qui pourrait avoir des répercussions sur les négociations salariales 2014 et bien entendu sur le renouvellement de la CCT d'entreprise. Au terme de cette assemblée générale, le caissier Damian-André Contesse, responsable du recrutement au sein de la section, a annoncé que l'année passée 20 collègues des TPC - dont 13 chauffeurs - ont adhéré au SEV. Cela faisait plusieurs années que la section de La Plaine du Rhône, qui compte près de 200 membres, n'avait plus enregistré un nombre aussi élevé de nouvelles adhésions.

comme toutes les entreprises de transport concessionnaires - de la part de leurs commanditaires (pour les TPC cantons

différentes (salaires plus bas et temps de travail plus long pour les chauffeurs travaillant pour CarPostal; de plus, ces derniers, bien qu'engagés par les TPC, ne sont pas soumis à la caisse de pension des TPC...)

Intervention du syndicat

Le SEV a demandé à la direction des TPC d'uniformiser les conditions de travail de tous les chauffeurs engagés par l'entreprise, conformément à la convention collective de travail cadre vaudois qui stipule que l'ensemble des employés engagés par la même entreprise doivent être soumis à la CCT. La direction des TPC a accepté d'entrer en matière et s'est engagée pour que la vingtaine de chauffeurs travaillant sous « contrat CarPostal » soient progressivement soumis dès le 1^{er} janvier 2014 à la convention collective de travail des TPC.



Le caissier Damian-André Contesse a annoncé à l'assemblée générale de printemps de la section VPT La Plaine du Rhône qu'en 2012 la section a recruté 20 nouveaux membres au SEV.

AC

Alberto Cherubini

Le secrétaire syndical SEV «Housi» Bieri prend sa retraite



Hans Bieri en 1993, année de son élection au poste de secrétaire syndical SEV.

Un homme libre

Hans Bieri a travaillé 24 ans au SEV. Il s'est principalement occupé de sections VPT. Dans l'interview qu'il nous a accordé avant son départ, nous ne nous sommes pas revenus sur son mandat de représentant du personnel au sein du conseil d'administration des CFF, thème que nous avons largement évoqué avec lui lors d'un entretien paru dans contact.sev No 12/2011.

■ **contact.sev:** tu as appris le métier de mécanicien-électricien à l'arsenal de Zweisimmen, tu as travaillé à Genève et un peu partout en Europe comme monteur sur machines. Pourquoi es-tu retourné dans ton Oberland natal après 27 ans de transhumance ?

Hans Bieri: A Genève j'ai marié une Zurichoise. Nous avons à l'époque déjà deux enfants et constatons que des couples suisses-alsémaniques qui vivaient comme nous dans la cité de Calvin n'arrivaient pas à aider leurs enfants à faire leurs devoirs parce qu'ils ne savaient pas suffisamment bien le français. Nous ne voulions pas faire face à ce type de difficultés et nous avons donc décidé de retourner en Suisse allemande.

■ **Pourquoi ne vous êtes-vous pas installés à Zurich ?**

Ça, je ne pouvais pas me l'imaginer (rires). Nous avons habité d'abord à Thoun, puis à Spiez. Je suis entré au BLS comme spécialiste d'installations de sécurité. Nous devions nous occuper du bon fonctionnement des blocs électriques -- le cœur du chemin de fer -- et des signaux. Dans mon team, nous étions également responsables des dispositifs de sécurité sur la rampe sud du Lötschberg.

■ **En 1989 tu es devenu secrétaire syndical. Est-ce que le travail manuel ne t'as pas manqué ?**

Au sein du team qui s'occupait des installations de sécurité, je travaillais en général sur un ou deux chantiers, pas plus. Je faisais régulièrement partie du service de piquet où nous devions par exemple nettoyer des relais pour permettre aux signaux de fonctionner. Au début que j'étais au SEV, j'ai eu un peu de difficultés, comme secrétaire syndical nous travaillons sur plusieurs «chantiers» à la fois et il y a de nom-

« **Ce qui est particulièrement difficile à accepter, c'est l'impuissance face à une injustice, par exemple un licenciement abusif, parce que le droit suisse contient trop peu de dispositions en matière de protection contre les licenciements.** »

breuses longues et complexes «réparations» à effectuer. J'ai dû apprendre à m'adapter à ce nouveau rythme de travail.

■ **Que retiens-tu de ton expérience de secrétaire syndical ?**

Les secrétaires syndicaux doivent connaître de nombreuses dispositions juridiques : la loi sur la durée du travail (LDT) et ses ordonnances, la loi sur le travail avec son article 6 sur la protection de la santé, la loi sur l'assurance-accidents, les directives sur le chômage technique lorsque, à cause du manque de neige, les installations techniques ne fonctionnent pas, etc. Avant de négocier une nouvelle convention collective de travail, nous devons exactement connaître les obligations légales. En qualité

de spécialiste de la sécurité au travail j'ai suivi les cours de la Suva et j'ai également suivi des cours sur la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) pour remplir au mieux mon mandat de membre du conseil de fondation de caisses de pension. En 1985, lors de l'entrée en vigueur de la LPP, j'ai été élu membre du conseil de fondation de la caisse de pension du BLS. C'était ma chance, nous avons

tous dû nous former à cette nouvelle loi. Depuis lors, j'ai toujours siégé au sein d'un conseil de fondation d'une caisse de pension. Il fallait que je sois au courant de tous les changements de règlements. Les secrétaires syndicaux doivent consacrer du temps pour

la formation continue. L'expérience seule ne suffit pas. Cela m'énerve lorsque certains collègues aimeraient que le SEV engage des secrétaires syndicaux en voulant limer sur leur salaire; le SEV a besoin de gens bien formés, qui doivent comprendre les problèmes des membres et être en mesure de les résoudre.

■ **Quels sont les principaux aspects positifs et négatifs du métier de secrétaire syndical ?**

Ce qui est particulièrement difficile à accepter, c'est l'impuissance face à une injustice, par exemple un licenciement abusif, parce que le droit suisse contient trop peu de dispositions en matière de protection contre les licenciements. Par contre, c'est absolument formidable lorsque tu réussis à faire annuler un licenciement ou obtenir une rente AI, et que les membres bénéficiaires de nos interventions nous font part de leur reconnaissance et

remerciements. Ou lorsqu'une bonne CCT a été négociée, comme cela a été le cas en 2001 avec la CCT cadre bus du canton de Berne. J'ai aussi eu beaucoup de satisfaction lorsque nous avons réussi en 2002 à mettre sur pied des directives en matière de sécurité au travail et protection de la santé dans la branche des remontées mécaniques. Depuis, le nombre d'accidents a diminué. Nos gens ont compris l'importance de respecter les prescriptions de sécurité.

■ **Quel bilan tires-tu de la CCT bus du canton de Berne ?**

Il y a 12 ans, les employeurs de la branche bus du canton de Berne étaient très réservés face aux syndicats, comme c'est actuellement le cas avec les employeurs de la branche tourisme. Mais l'expérience prouve que nous pouvons discuter de problèmes communs de manière constructive. Grâce à cette convention collective de travail cadre de la



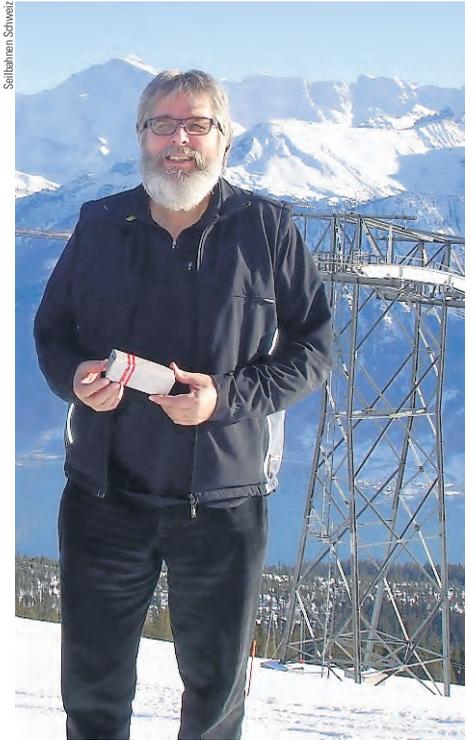
Signature en juin 2006 du renouvellement de la CCT cadre bus du canton de Berne.



Hans Bieri en 1982, réparant un signal sur la ligne du BLS...



... et en 1981 réparant un détecteur d'avalanches.



Les adieux en 2013 du spécialiste de la sécurité.

branche bus, aucun employeur n'a jusqu'à présent gagné une mise au concours en pratiquant du dumping salarial. Dans le canton de Berne il y a déjà eu plusieurs mises au concours. Les employeurs savent qu'ils doivent pratiquer les mêmes règles de jeu, car les salaires moyens et le temps de travail sont inscrits dans la CCT. Dans un délai de deux ans après avoir gagné une mise au concours, la com-

« C'est très important d'instaurer dans la branche des remontées mécaniques une CCT cadre fixant les conditions de travail avec des normes minimales. »

mission cantonale du marché du travail va effectuer des contrôles de manière inopinée dans les entreprises pour vérifier que les conditions de travail correspondent aux critères inscrits dans la CCT. Les patrons savent donc qu'ils doivent respecter la CCT.

■ Qu'est-ce qui ne t'a pas bien réussi au SEV ?

Lorsque j'étais responsable du recrutement, je n'ai pas réussi à motiver les sections et les sous-fédérations à être plus actives dans ce domaine. Ma dernière défaite je l'ai connue lorsque le comité de l'Association des remontées mécaniques suisses a rejeté notre projet de convention col-

lective de travail cadre sans avoir vraiment eu l'occasion de défendre ce projet.

■ Comment peut-on améliorer le recrutement de nouveaux membres ?

Les sous-fédérations doivent demander à leurs sections comment elles font pour recruter, et les responsables des sections doivent demander à leurs collègues de travail s'ils sont membres du

SEV et leur expliquer, pour quoi eux-mêmes sont membres. Tous les membres devraient être capables de tenir ce genre de discussion.

■ Pourquoi c'est si difficile de recruter les employés des remontées mécaniques ?

Ce sont des gens qui travaillent dans ce secteur qu'un tiers de l'année et qui gagnent quelque chose comme 20 francs de l'heure. C'est difficile dans ces conditions de leur demander de payer au SEV ne serait-ce même qu'une demi-cotisation, dans ce sens c'est dommage que la proposition de fixer le montant de la cotisation d'après le revenu n'a pas été retenue.

■ Est-ce que le SEV peut et doit s'engager de manière encore plus forte dans ce secteur des remontées mécaniques ?

Lorsque le tourisme marche bien, que de nombreuses personnes viennent visiter notre pays, les transports publics en tirent profit. Par conséquent c'est une tâche fondamentale pour le SEV de chercher à faire en sorte que le personnel qui travaille dans le secteur des remontées mécaniques soit au bénéfice de bonnes conditions de travail. C'est pour cela que c'est très important d'instaurer dans la branche des remontées mécaniques une CCT cadre fixant les conditions de travail avec des normes minimales.

■ Est-ce que ton engagement politique au sein du Grand Conseil et ta fonction de président de l'Union syndicale bernoise t'ont aidé dans ton travail de secrétaire syndical ?

En tant que président de l'Union syndicale bernoise, j'étais membre de la commission cantonale du marché du travail, ce qui me permettait de rencontrer les conseillers d'Etat, ce que je faisais aussi lorsque j'étais député. Cela aide lorsqu'on travaille avec des ETC, du fait que des représentants des cantons siègent

dans les conseils d'administration. Si l'on peut obtenir quelque chose pour nos membres sur un simple coup de fil, faut pas s'en priver. Lorsque j'étais député, j'ai toujours été invité aux assemblées générales de l'Association des remontées mécaniques bernoises. Cela m'a permis de nouer des contacts qui m'aident aujourd'hui à mettre sur pied une CCT cadre cantonale de branche. C'est un mandat du SEV que je dois encore porter à terme.

■ Tu connais l'ancien conseil-

ler fédéral Adolf Ogi, que penses-tu de cette personnalité ?

Nous nous sommes rencontrés plusieurs fois. Je l'apprécie beaucoup, même si nous n'avons pas la même ligne politique. Je trouve que c'est très important d'avoir des échanges constructifs avec des personnes qui ont d'autres opinions. Ceux qui veulent discuter uniquement avec des gens qui partagent la même opinion qu'eux, ne pourront pas changer grand chose.

Interview: Markus Fischer

BIO

Hans Bieri fêtera ses 60 ans au mois de novembre. Il a grandi à Weissenburg (BE) au sein d'une famille de cheminots. Après son apprentissage de mécanicien-électricien, il a travaillé à Genève (et dans toute l'Europe) comme monteur de machines. En 1980 il est entré au BLS comme monteur spécialiste. En 1989 il devient secrétaire syndical adjoint au SEV ; en 1993 il est élu secrétaire syndical. Auparavant il était membre de la FTMH (aujourd'hui unia), puis président de la section VPT BLS, membre du comité central et de la commission centrale VPT et du comité fédératif du SEV. De 2002 à 2006 il a présidé l'Union syndicale du canton de Berne.

Il a commencé sa carrière politique à Spiez où il a présidé la section locale du Parti socialiste ; de 2000 à 2010 il a été membre du Grand Conseil bernois.

Il habite avec sa femme à Spiez ; le couple a trois enfants majeurs et une petite-fille. Les hobbies de « Housi » sont : lecture, champignons, tir, travaux sur verre, voyages en train et les Young Boys.

Chemins de fer du Jura

Transition en douceur

Comme de coutume, l'assemblée des actionnaires CJ (69^e) s'est tenue durant les derniers jours de juin. Pour l'occasion on note la présence de 38 actionnaires représentant le 91,36 % des voix. Elle a renouvelé le mandat de M. Serge Reichen, syndic de Paudex (VD) représentant de la Confédération.

Coup de gueule du capitaine

Frédéric Bolliger conteste totalement le revirement de la nouvelle politique de transports allant à l'inverse de celle des années 70, soit freiner les investissements dans les régions périphériques. Le cas échéant, le mouvement de la population en direction des grands centres sera accéléré, avec le cortège de coûts collatéraux qu'il génère. Les slogans tels que « diminuer le volume des transports publics, privés, afin de freiner l'augmentation des finances publiques est avant tout une position plus intellectuelle que réfléchie ». Cela va à l'encontre du développement durable aussi bien social, économique, qu'environnemental. « La région de l'Arc jurassien n'a pas vocation de devenir une réserve d'Indiens pour que les citoyens en mal d'exotisme puissent s'y promener ! »

JFM

Comme l'année précédente, l'exercice 2012 boucle avec une plus-value comptable de CHF 165 393.- et un résultat d'exploitation global de CHF 500 000.- de bénéfice, ce qui réjouit le président du Conseil d'administration Maxime Jeanbourquin. L'effectif se monte à 155 personnes (-3) et représente un total de charges de CHF 16 118 644.- (54 %) sur les CHF 30 012 931.- de résultats d'exploitation. L'entreprise s'est dotée pour la première fois d'une responsable des ressources humaines, Mme Francesca Paupe. Deux éléments influencent positivement les comptes, les indemnités des pouvoirs publics (61 %) et les revenus voyageurs, par l'augmentation des tarifs. Les passagers transportés sur les lignes de chemin de

fer sont restés constants, ceux des bus en hausse, principalement le transport d'écoliers.

Symova

La situation de la caisse de pension reste préoccupante. L'assainissement se monte à 7,5 % avec en parallèle une diminution de la rémunération du capital de 1 %.

Projets tous azimuts ...

L'entreprise a de grands projets et doit simultanément s'impliquer dans des dossiers complexes, comme la réfection totale de la gare du Noirmont (Olten des Franches-Montagnes), la traversée de la Métropole horlogère et un réaménagement des voies en gare de la Chaux-de-Fonds. D'autre part une plate-forme de transbordement (rail-route) des ordures ménagères sera aménagée à Bellevue, aux portes de la ville, point culminant (!) du réseau CJ. L'étude du 3^e rail Glovelier - Delémont se poursuit dans le

cadre de la planification horaire « Léman 2030 » ! Autre exercice de style, les pouvoirs publics demandent une diminution des coûts tout en maintenant les mêmes prestations pour la clientèle. Les responsables relèvent toutefois que les ressources humaines de la compagnie sont utilisées, dans certains secteurs, à l'extrême limite de leur capacité.

Cap tenu

Dans l'année de transition de l'ère « Bregnard », Frédéric Bolliger, directeur (ancien chef des finances), a donc bien tenu la barre et devra encore la maintenir tant les défis sont nombreux. L'un étant plutôt réjouissant à court terme (2015), la flotte des véhicules ferroviaires sera complétée par l'arrivée de trois nouvelles compositions sur le réseau voie étroite, afin de renforcer le parc 1985 et mettre enfin au rancard les rames de 1952, année de la fusion des lignes du réseau CJ.

Jean-François Milani



Als modernes Bahnunternehmen betreiben wir zwei eigene S-Bahnlinsen im Vororts- und Regionalverkehr von Zürich. Mit über 12 Mio. Fahrgästen pro Jahr und 300 Zügen pro Tag gehört die SZU zu den bestgenutzten Privatbahnen der Schweiz.

Als unser/e neue/r

Gruppenleiter/in Fahrleitung

sind Sie zusammen mit einer kleinen Gruppe zuständig für die systematische Instandhaltung sowie für die Erneuerung unserer Fahrleitungsanlage.

Sie verfügen über

- eine handwerkliche Berufsausbildung
- Kenntnisse im Fachgebiet Fahrleitungsbau
- Erfahrung in Mitarbeiterführung
- hohe Zuverlässigkeit, Selbstständigkeit und Sicherheitsbewusstsein
- Bereitschaft zu unregelmässiger Arbeitszeit (ca. 40% Nachtarbeit)
- gute Gesundheit

Wir bieten

- vielseitige und anspruchsvolle Aufgabe in einem überschaubaren Umfeld
- Fortschrittliche Anstellungsbedingungen sind bei uns selbstverständlich.

Haben wir Ihr Interesse geweckt? Dann freuen wir uns auf Ihre vollständigen Bewerbungsunterlagen. Für weitere Auskünfte steht Ihnen Therese Würth, Personalleiterin (Tel. 044 206 45 04*, E-Mail therese.wuerth@szu.ch) gerne zur Verfügung.

Sihltal Zürich Uetliberg Bahn SZU AG
Wolframplatz 21
8045 Zürich, Schweiz
www.szu.ch

Caisse de pensions TPG

Plus de 58 ans: allez faire votre bilan !

Michel Viret, membre du comité de gestion de la caisse de pension TPG, en appelle à ses collègues les plus âgés: n'oubliez pas de prendre contact rapidement avec la caisse de pension ! Les rentes devraient en effet être modifiées dans moins de 6 mois.

Les changements du plan de retraite, qui devraient selon toute vraisemblance prendre effet au 1^{er} janvier 2014, auront des conséquences directes sur les pensions et les plus âgés au sein de l'entreprise sont bien sûr les plus concernés.

Prendre sa retraite ou attendre?

Les changements prévus émanent de la modification de la loi sur les caisses publiques. Ils n'ont pas encore été avalés

par le Grand Conseil, qui devrait empoigner le dossier à la rentrée, mais ils ont obtenu l'aval de l'entreprise, des employés et des retraités. Si elles sont acceptées, ces modifications signifieront pas mal de changements au niveau des retraites. Il est donc dans l'intérêt des collaborateurs de plus de 58 ans de faire un bilan à la caisse de pension, avec un comparatif entre la situation actuelle et la situation avec le nouveau plan de retraite, qui prévoit des retraites anticipées aux coûts réels. Cela les aidera à prendre la bonne décision quant à leur avenir professionnel, à savoir donner leur congé pour la fin de l'année ou poursuivre le travail au-delà du 1^{er} janvier 2014.

Six séances d'information ont déjà eu lieu, auxquelles 60 personnes ont pris part. Selon Michel Viret, il y a 190 personnes concernées directement par ces mesures aux TPG. Il est donc important pour lui



Michel Viret est mécanicien poids lourds pour les trolleybus et travaille au dépôt de la Jonction.

de rappeler à ces employés, via le journal, qu'ils peuvent s'adresser à la caisse de pension qui les aiguillera.

Détails des changements

A compter du 1^{er} janvier 2012, la caisse avait 40 ans pour passer d'un taux de couverture

de 61,5 % à un taux de couverture de 80 %. Et elle avait deux ans pour mettre en place les mesures nécessaires. Une de ces mesures est la baisse du taux d'intérêt technique de 4,5 % à 3,5 %. De plus, pour recapitaliser la caisse et obtenir le taux de couverture visé, le taux de cotisation passera à 31 % (9,5 % employé et 21,5 % employeur). L'employeur augmente son taux de cotisation et l'employé, en revanche, accepte de travailler une année de plus pour la même rente, sans augmentation des cotisations. Aux retraités, on demande d'accepter la suppression de l'indexation automatique des rentes.

Pour Michel Viret, « cette solution est la moins pire en fonction de la loi. Elle évite de trop faire payer les pots cassés aux employés. »

N'hésitez donc pas à faire vos calculs et à déterminer la meilleure option pour vous.

Henriette Schaffter

Assemblée générale extraordinaire du 20 juin

Refonte totale des statuts? Les employés TPG disent non!

Plus de 100 employés de tous les secteurs TPG ont participé fin juin à une assemblée convoquée seulement trois jours avant. C'est dire la capacité de mobilisation de la section SEV-TPG!

Cela fait longtemps qu'elle plane sur les employés TPG, la révision des statuts. Mais les choses sont en train de s'accélérer en ce milieu d'année: la direction a décidé d'imposer des délais de négociation très courts. D'où la grogne des em-



La direction TPG veut maintenant aller vite dans les modifications des statuts alors qu'elle a traîné jusqu'à présent... La section TPG ne veut pas négocier en vitesse quelque chose d'aussi important.

ployés qui demandent, dans une résolution votée en assemblée extraordinaire et remise au directeur, de repousser ces délais. L'assemblée demande également d'avoir 5 délégués SEV pour les négociations et de maintenir les mécanismes salariaux existants.

Capacité de mobilisation

La section a voulu montrer sa capacité de mobilisation en cas d'attaque de la part de la direction. L'assemblée a réuni des employés de tous les horizons (cadres, chauffeurs, personnel de l'administration,

personnel technique, personnes non syndiquées, etc.). Ils étaient là pour montrer à quel point ils sont disposés à se battre pour maintenir les acquis et ne pas accepter une refonte totale des statuts.

Des rumeurs courent en effet comme quoi certains acquis pourraient être attaqués: on parle de licenciement, de salaire au mérite, etc. Le simple toilettage prévu pourrait devenir une refonte totale des statuts, ce contre quoi la section se battra s'il le faut. La section SEV-TPG attend maintenant des nouvelles de la direction.

Henriette Schaffter

Formation professionnelle

«L'accent doit être mis sur la prévention des ruptures de contrats d'apprentissage et le suivi des jeunes en difficulté.»

Sabrina Cohen, secrétaire générale de la FONPRO, qui gère le fonds vaudois



Les fonds cantonaux pour la formation professionnelle, ça sert à quoi et à qui ?

Il existe huit fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle, qui ont tous le même principe de base, à savoir récolter un certain pourcentage auprès de tous les employeurs et redistribuer ces montants pour des projets de formation dans leur canton. L'utilisation exacte des contributions varie de canton en canton et peut concerner aussi bien la formation initiale que la formation supérieure ou continue. Quel bilan tire-t-on après quelques années d'existence? Où en sont les autres cantons?

Les fonds cantonaux ont pour objectif de participer aux charges des entreprises qui s'investissent dans la formation. Ils encouragent les employeurs à créer, à maintenir et à développer une offre de formation. Les fonds encouragent également les dé-

marches de collaborateurs expérimentés qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, afin d'obtenir un titre reconnu. Les projets acceptés par les différents fonds cantonaux peuvent concerner la formation de base mais aussi la forma-

tion des adultes. Les projets soutenus sont multiples et varient selon les cantons, tous n'ayant pas les mêmes règlements et critères.

Toutes sortes de soutiens

L'argent provenant des employeurs peut servir à toutes

sortes de projets. Quelques exemples: cours interentreprises (à peu près 90% des fonds y sont consacrés), soutien aux apprentis en difficulté, valorisation des acquis, afp (attestation de formation professionnelle) et cfc sans apprentissage, etc.

Bon bilan général

Le bilan dans les cantons est bon, après quelques années d'existence. Les fonds facili-

tent la mise sur pied de cours et remplissent donc leurs objectifs. Même si ces fonds sont soutenus par l'USS, il semblerait qu'on soit résigné, côté syndical, à composer avec les fonds existants dans ces huit cantons et les fonds fédéraux de branche dans les autres (voir interview de Véronique Polito en page 12).

Henriette Schaffter

Huit fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

A ce jour, seuls huit cantons se sont dotés d'un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle. Il s'agit de **Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Jura, Zurich, Tessin et Vaud.**

Le principe du fonds cantonal est simple: toutes les entreprises cotisent à ce fonds et les montants sont répartis entre celles qui forment des jeunes. C'était le principe préconisé par la lipa (l'initiative « pour des places d'apprentissage »), rejetée en 2003 par le peuple et les cantons.

Les syndicats sont toujours présents dans la gestion des fonds, aux côtés des patrons et des administrations cantonales.

Dans le canton du Jura et de Zurich, la création du fonds a été plébiscitée par les votants suite à des référendums lancés par des associations patronales. Dans le canton de Vaud, pas de référendum, puisque les patrons vaudois s'étaient déclarés favorables dès le début.

Suisse alémanique?

Dans plusieurs cantons, les syndicats et le parti socialiste ont demandé la création d'un tel instrument, mais les partis bourgeois ont mis les pieds au mur. C'est le cas à Bâle-Ville, à Soleure et à Saint-Gall notamment. Pour l'instant, il n'y a qu'à Zurich qu'un fonds existe.

Fonds de branche fédéraux ou fonds cantonal?

Les fonds de branche fédéraux ont parfois la préférence des patrons. Ils se basent sur le même principe de financement solidaire que les fonds cantonaux, mais se limitent à une seule branche, en général une branche où la formation est déjà bien développée et ne couvrent de plus que 8% de salariés. Les fonds cantonaux ont eux l'avantage d'encourager la formation dans toutes les branches, y compris celles qui ont un fort potentiel mais pas de tradition formatrice. C'est pourquoi les syndicats préfèrent cette solution globale.

INFO

Cotisations des employeurs

Les fonds cantonaux ont tous des règlements différents, donc des ressources et des utilisations différentes. Le pourcentage est par contre quasi toujours prélevé en fonction de la masse salariale.

Fribourg: 0,04 %
Genève: maximum 0,5 %, cela est rediscuté chaque année. 25 francs par employé en 2013.
Jura: 0,05 %
Neuchâtel: 0,056 %

Tessin: 0,09 %
Valais: 0,1 %
Vaud: 0,1 %
Zurich: 0,1 %

A noter que le fonds zurichois est **subsidaire au fonds fédéral** (les cotisations des employeurs vont prioritairement aux fonds fédéraux de branche). Pour les autres fonds, c'est le contraire qui vaut: ils sont prioritaires sur les fonds fédéraux.



La formation est un investissement pour l'avenir. Les cantons qui ont mis sur pied des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle l'ont bien compris.

La FONPRO soutient la formation professionnelle dans le canton de Vaud

Pour une égalité de traitement entre apprentis et universitaires

Dans le canton de Vaud, le fonds cantonal existe depuis 2010. Sabrina Cohen l'a mis sur pied et en est l'actuelle secrétaire générale.

■ **contact.sev:** Sur huit fonds cantonaux, six se trouvent en Suisse romande. Pourquoi? **Sabrina Cohen:** La Suisse alémanique a une tradition plus corporatiste et se satisfait des fonds de branche. En Suisse romande, on voulait une politique globale. De plus, les cantons romands ont créé ces fonds un peu dans l'esprit de proximité (on garde l'argent chez nous...).

■ **Et quelle est la particularité du fonds vaudois par rapport aux autres fonds?**

La FONPRO est le fonds qui participe le plus à la formation professionnelle supérieure. Il encourage en particulier les personnes ayant une formation initiale à se perfectionner par un brevet ou un diplôme fédéral. Pour l'instant il y a encore trop peu d'adultes qui se lancent dans des formations professionnelles et formations professionnelles supérieures. Il en va d'une égalité de traitement entre le monde académique, financé totalement, et le monde professionnel. On soutient donc la formation en cours d'emploi.

■ **Quel genre de projets obtiennent votre soutien?**

Nous soutenons en priorité les cours interentreprises (90% de l'argent y est consacré). L'organisation de cours est désormais simplifiée puisqu'il n'y a plus que deux financeurs, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et la FONPRO. Nous soutenons notamment des cours donnés aux TL, aux CFF, à Login, etc.

■ **Avez-vous des contacts avec les autres fonds cantonaux?**

Oui, j'ai initié un groupement d'intérêts entre les fonds cantonaux romands. Ce qui nous permet d'échanger dans ce domaine.

■ **Y a-t-il un projet dont vous êtes particulièrement fière?**

Oui! Un de nos soucis est de réduire les frais de gestion et

nous avons mis en place trois logiciels permettant de déposer les demandes en ligne, ce qui facilite le traitement administratif et entraîne moins de «paperasseries». Ces logiciels sont en passe de devenir intercantonaux voire même d'être utilisés au niveau suisse.

■ **Et des projets qui vous tiennent à cœur?**

Oui, je pense notamment à l'appui aux apprentis, vu le nombre d'échecs et de ruptures de contrats d'apprentissage constatés dans le canton de Vaud. Les apprentis sont propulsés dans le monde du travail très jeunes, ce n'est pas facile. Nous proposons deux types d'appui: des appuis hebdomadaires individuels dis-

pensés par des enseignants spécialisés et des appuis ciblés en petits groupes donnés par des étudiants, appelés «App-App».

■ **C'est un aspect qui touche particulièrement les syndicats...**

Oui, mais il faut noter que dans la formation professionnelle, patrons et syndicats ont le même but, ils œuvrent avec les mêmes objectifs, car tout ce qu'on investit dans la formation de base, on le retrouve ensuite, en évitant des coûts particulièrement élevés comme, dans les cas extrêmes, l'assistance sociale.

Position de l'USS à propos des fonds cantonaux et projets en cours dans la formation

« Au moins, il y a un soutien de la qualité de la formation »

Véronique Polito est secrétaire centrale à l'USS, en charge de la formation et de la jeunesse.

■ **contact.sev:** L'initiative sur les places d'apprentissage, refusée en 2003, prévoyait un fonds national en faveur de la formation professionnelle. A-t-on complètement abandonné cette idée du côté de l'USS?

Véronique Polito: Le refus de l'initiative a fait que la création de ce fonds a été abandonnée. On se repose sur les fonds paritaires de branche et les fonds cantonaux existants qui ont d'ailleurs, grâce à cette initiative, été considérablement revalorisés.

■ **Y a-t-il des fonds cantonaux qui sont en passe d'être créés?**

Non, pas à ma connaissance. La CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique) a déconseillé aux cantons de créer de nouveaux fonds. L'USS quant à elle a encouragé la création des fonds vaudois et zurichoïses (les derniers en date). Il est difficile d'évaluer leur impact sur la création de places d'apprentissage mais on sait qu'ils contribuent à soutenir les entreprises formatrices et à améliorer la qualité de la formation.

■ **Quel bilan tire l'USS?**

Le bilan des fonds cantonaux est positif, ils servent à développer de bons projets et sont bien portés par les partenaires sociaux. L'initiative, même si

Véronique Polito est secrétaire centrale à l'USS.



elle a été refusée, a permis de dynamiser la loi sur la formation professionnelle et d'améliorer la situation sur le marché des places d'apprentissage, qui était catastrophique au début des années 2000.

■ **Les places d'apprentissage sont donc désormais suffisantes pour tous les jeunes qui s'y intéressent?**

Non, même si la situation s'est améliorée, il y a toujours un manque d'offre de places pour les jeunes qui n'ont pas obtenu d'excellentes notes à la fin de leur scolarité. L'USS a soutenu les AFP (attestation fédérale de formation professionnelle) qui sont en quelque sorte des «CFC light». Elles permettent d'accéder plus facilement aux CFC et sont à la portée des adultes non qualifiés.

■ **Quels sont les autres projets de l'USS actuellement en cours au niveau de la formation?**

On essaie de pousser la forma-

tion initiale des adultes, notamment la validation des acquis. Avec le soutien des syn-

dicats, un projet a été lancé au niveau fédéral.

Nous sommes également en train de chercher un financement fédéral pour les brevets et diplômes professionnels. L'USS soutient un financement à la personne. Elle est actuellement en train de négocier avec les partenaires sociaux et la Confédération et on se rapproche lentement d'une solution.

■ **La loi sur la formation continue est déjà en traitement dans la commission du Conseil national. Vous êtes satisfaits de la proposition?**

Non, pas du tout. Nous avons

demandé un congé de formation réglé au niveau national, comme c'est le cas dans certaines conventions collectives de travail, mais ça n'a pas été introduit dans la loi. Les syndicats ne sont donc pas satisfaits et vont essayer d'«améliorer» cette loi lors des débats au Parlement. A défaut d'un congé de formation, on a obtenu la promotion des compétences de base, comme la connaissance de la langue, de l'écriture, des maths élémentaires, etc. Cela permet de promouvoir les travailleurs moins qualifiés.

Propos recueillis par Henriette Schaffter

INFO

Un exemple vaudois: les cours interentreprises

Dominique Droz est responsable de la commission vaudoise pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment.

■ **Comment avez-vous connu les possibilités de financement par la FONPRO?**

Dominique Droz: Nous avons eu les infos dès la mise en place du projet de la nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVFPPr). Suite à l'adoption de cette loi, loi qui prévoit l'aide à l'encouragement des entreprises à former des apprentis, nous avons été informés. Nous attendions depuis assez longtemps que

les non formateurs du canton participent également au financement de la formation professionnelle.

■ **Qu'avez-vous concrètement pu réaliser avec le soutien de FONPRO?**

En tant que commission de formation des dessinateurs/trices CFC orientation Architecture, nous obtenons de la FONPRO la couverture de la totalité des frais des cours interentreprises, ceci après la subvention fédérale (Confédération 20 %, FONPRO 80 % environ).

■ **Comment avez-vous accueilli la création de ce fonds?**

La mise en place de ce financement soit 0,1 % de la masse salariale du canton de Vaud a déchargé les formateurs d'apprentis de frais de cours interentreprises par exemple. Nous avons trouvé ceci très positif. Egalement nous trouvons nécessaire que la fondation soit gérée conjointement par le patronat, les syndicats et le canton de Vaud. En complément des réponses ci-dessus, nous relevons la mise en place de procédures simples de la part de la FONPRO, de versement d'avances si nécessaire et un excellent contact avec le président ainsi que la secrétaire générale.

Sections

Dimanche ■ **ZPV Biel-Bienne**

28 juillet
dès 11 h
Péry

Cabane
du Moto-Club

Pique-nique

Merci de vous inscrire sur la liste au local ou par mail à denis.babey@gmail.com (vous pouvez aussi venir sans inscription).

L'apéro, la cabane et le grill sont mis à disposition par la ZPV. Chacun apporte son repas selon ses goûts. Le soleil est déjà commandé, mais en cas de retard de livraison, le pique-nique aura tout de même lieu, car la cabane est assez grande (pour ceux qui sont sans véhicule, la cabane se trouve à maximum 10 minutes à pied de la gare de Reuchenette-Péry).

Pour toutes autres questions: 051 281 50 82 ou 032 481 47 80.

Denis Babey, président

Pensionnés

Mercredi ■ **PV Vaud**

4 septembre

Sortie d'été Col du Jaun – Simmental – Pays d'Enhaut

Inscription jusqu'au 26 août par carte postale adressée à **René Guignet, Route d'Aubonne 9a, 1304 Cossonay,** ou par courriel : rene.guignet@hotmail.ch en mentionnant : nom, prénom, adresse et nombre de personnes.

Grâce à un soleil non avare de ses rayons et à une super ambiance, notre première sortie 2013 au Grand Hôtel des Rasses a rencontré un magnifique succès.

Pour ne pas perdre les bonnes habitudes, voilà déjà le moment de vous inviter à notre deuxième rencontre 2013. Le Jura ayant été à l'honneur au mois de juin, pour la balade de septembre, nous vous invitons à la découverte de ces Préalpes chatoyantes.

Pour ce faire, nous vous proposons le programme suivant :

Départ de Lausanne à 8h42, depuis la voie 1 avec le RégioExpress 2609 (places certainement réservées à l'arrière du train). Nous arriverons à Romont à 9.13, puis départ de la voie 3, direction Bulle à 9.23, que nous atteindrons à 9.42. Puis embarquement dans le car postal, dép. 9.49, direction Boltigen, pour y arriver à 11.42. Durant ce trajet, vous aurez le plaisir d'admirer, la verte Gruyère, puis la vallée de la Jogne, avant d'affronter les premiers lacets du col du Jaun et pour terminer en apothéose par une vue magnifique sur le Simmental.

A l'arrivée à Boltigen et après une petite marche d'env. 10', nous rejoindrons l'hôtel Simmental où nous prendrons le repas de midi.

Comme menu, le maître des lieux nous propose une soupe de légume, suivi d'un émincé de porc, gratin dauphinois, salade mêlée, pour terminer par un dessert surprise et un café ou une autre boisson chaude de votre goût. Pour clôturer le repas et maintenir l'ambiance et la bonne humeur, vous entonnerez avec l'organisateur quelques airs connus.

Pour vous aider à digérer ce repas, vous pourrez encore faire quelques pas pour apprécier le décor floral de ce beau village bernois. C'est à 14h50, que nous reprendrons le train, direction Zweisimmen, où nous arriverons à 14.59, pour repartir direction Montreux à 15.05. Nous atteindrons la cité lémanique à 17.13, non sans avoir au passage, apprécié le charme bucolique du Pays d'Enhaut et le panorama magnifique offert depuis le train, sur le Lac Léman et ses coteaux. C'est à 17.19, du quai 1, que vous embarquerez pour l'ultime trajet de cette journée, avec un retour dans la capitale vaudoise à 17.40.

Titre de transport: Carte annuelle de voyage, carte journalière ou billet à demi-prix à destination de Boltigen gare, aller via Romont – Bulle – Col du Jaun – Boltigen, retour via Zweisimmen – Montreux.

Une belle journée que nous espérons ensoleillée et pour laquelle nous nous réjouissons d'avance de vous retrouver nombreux. Recevez nos amicales salutations.

Pour la prise en charge des frais du repas et des boissons, y compris le vin, une participation de 60.– vous est demandée. Cette dernière vous sera encaissée durant le voyage d'aller et nous vous remercions d'avance de prévoir la monnaie en conséquence.

Votre comité

Pensionnés

Mercredi ■ **PV Biel-Bienne**

14 août

Course dans le Pays d'Appenzell

Course de la section PV Biel/Bienne avec Marti-Car dans le Pays d'Appenzell le mercredi 14 août.

Bienne départ (Place Walsler) à 8h15. Inscription par paiement d'avance jusqu'au 31 juillet.

Le comité

Mercredi ■ **PV Jura**

21 août

Sortie annuelle à Gérardmer – Fougerolles, Ecomusée du pays de la Cerise

Pour cette année, Catherine vous a préparé une belle sortie, dans les Vosges le mercredi 21 août. Dép. en car sur la place de la gare de Delémont à 7h40 à l'arrivée des trains de Glovelier / Moutier. Porrentruy parc Ziggurat 8h10. A 09h45 arrêt-café au Grand-Hôtel du Sommet, Monument des Démineurs. Reprise du car en direction de St Maurice – s/Moselle – Le Thillot – La Bresse – Gérardmer. 12h15 Repas de midi au bord du lac avec un menu vosgien: truite vosgienne – rôti de porcelet à la sauce bière – tome bio des Vosges et Munster – dessert (assiette de dégustation). 14h45 Reprise du car pour Fougerolles. 15h30 Visite guidée de l'Ecomusée du Pays de la Cerise (40000 cerisiers à Fougerolles) qui se termine par une dégustation. 17h00 retour au Jura via Ronchamp – Belfort. Arr. Porrentruy : 19h00; Delémont: 19h30. Prix de la sortie: 60 fr (avec une participation de la caisse): car tout confort avec Catherine-Excursions; le café-croissant le matin; le repas de midi; boissons de l'après-midi; visite de l'Ecomusée. A charge des participants: boissons de midi. N'oubliez pas carte d'identité et Euro. **Inscription jusqu'au 16 août** auprès du président P. Ackermann tél. 032 422 48 35 ou du secrétaire: Oscar Schaub tél. 032 422 67 76.

Le secrétaire: Oscar

Votre petit Paradis ...

Nous vous offrons un accueil sans pareil et vous, en tant que membre SEV, recevrez 30% de rabais sur le prix des nuitées.

Concours

Avec des centaines de morceaux de sucre, notre chef de cuisine **Jean-Louis Cruau** a construit durant son temps libre une maquette du parc-hôtel Brenscino d'il y a 100 ans.

Venez nous trouver au Brenscino et participez à notre concours. La question est :

Combien de morceaux de sucre compte la maquette?

Le prix à gagner est une machine à café Jura ENA d'une valeur de CHF 700.–.



Parkhotel Brenscino
Via Sacro Monte 21
6614 Brissago

Tél. 091 786 81 11
info@brenscino.ch
www.brenscino.ch



A notre ami Thierry

Engagé, volontaire et toujours prêt à aider ton prochain et tes camarades.



Merci pour tout ce que tu nous as apporté et donné sans compter.

Nous étions nombreux en ce jeudi 4 juillet pour te rendre un dernier hommage et te dire adieu ou à un de ces jours plus hauts.

Tu es parti sans bruit et si brusquement, le vendredi 28 juin, comme quand tu arrivais à nos réunions ou au bureau... sur la pointe des pieds, sans jamais faire de vagues.

Toi le collègue de travail, camarade syndical et surtout l'ami... Tu nous as quittés sur un air magique de Bob Dylan (un de ces voyageurs au longs cours, un peu comme toi, tu étais), sur un poème de Victor Hugo.

NÉCROLOGIE

Toi l'homme des chiffres et de grande culture, tu tiendras toujours une grande place dans nos cœurs et au sein de notre comité.

Bon voyage « camarade Thierry ».

De toutes nos luttes communes, la plus dure fût celle de t'accompagner pour ce dernier voyage.

**Au nom de la section VPT TPG:
Frédéric Nouchi, secrétaire**

Thierry était membre du comité SEV TPG, juge prud'hommes et membre de la commission de conciliation des TPG.

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines. **ISSN** 1662-8462. **Tirage**: 10961 ex. (total 45451 ex.), certifié REMP au 21.11.2012. **Editeur**: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: *contact.sev*, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; *contact@sev-online.ch*; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse: Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; *info@sev-online.ch*, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, *kontakt@zs-werbeag.ch*, *www.zs-werbeag.ch*

Préresse: AZ Medien, Aarau; *www.azmedien.ch* **Imprimerie**: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; *www.solprint.ch*, une entreprise du groupe AZ Medien AG

La prochaine édition de *contact.sev* paraîtra le 15 août 2013.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 8 août à 10 h.

Pour les annonces, le délai est fixé au 5 août à 10 h.

T-shirts SEV pour l'été et, pour ne pas bronzer idiots, le livre SEV!

Tailles S / M / L / XL / XXL

Le **T-shirt rouge SEV** va vous donner du pep pour tout l'été. Excellente qualité Switcher, 100 % coton. Il ne coûte que 15 francs!

Le très apprécié **polo noir**, 100 % coton, genre sportif décontracté, est également disponible à la boutique SEV pour la somme modique de 15 francs.



Tailles XS / S / M / L / XL / XXL (grande taille, commander éventuellement une taille plus petite)



« **Le SEV en mouvement: de la fédération au syndicat** ». L'histoire du SEV de 1970 à nos jours. 144 pages. Cette **chronique SEV** richement illustrée de la vie de notre syndicat durant ces 40 dernières années, œuvre de l'historien Adrian Zimmermann, est de lecture très agréable. Un livre qui démontre que les principales conquêtes sociales et salariales dans le monde du travail – et plus précisément dans le secteur des transports publics – sont le fruit d'actions communes.

D'autres **articles SEV** sont disponibles, consultez notre site *www.sev-online.ch* sous la rubrique «Services».

Tous les prix sont indiqués avec TVA comprise. Montant minimum pour chaque commande: 20 fr. (+ 5 fr. de frais de port). Si le montant de la commande dépasse 50 fr., les frais de port sont inclus. 10% de rabais pour les commandes d'un montant supérieur à 200 fr.

Faites parvenir vos commandes à: SEV, case postale, 3000 Berne 6, 031 357 57 57 ou directement sur notre site *www.sev-online.ch*



Je profite de cette offre et je commande:

Quantité	Article	Taille	Prix
_____	T-shirt rouge SEV	_____	15 francs
_____	Polo noir SEV	_____	15 francs
_____	Chronique SEV: _____ français _____ allemand _____ italien		35 francs

Adresse de facturation et de livraison

Nom/prénom: _____

Rue/numéro: _____

NP/Localité: _____

Membre de la section: _____

Talon à expédier à: SEV, case postale, 3000 Berne 6

■ Comité central de la sous-fédération PV

Rencontre de Bâle: quel succès !

La 2^e séance du comité central de la PV a eu lieu le 25 juin à Bâle.

«La section bâloise de la SEV-PV a l'honneur de t'inviter à la traditionnelle sortie du Comité central. Nous nous réjouissons d'accueillir dans la bonne humeur les invités de la Cce et les représentants de toutes les sections PV». Tel était le texte de l'invitation, elle promettait un programme varié et farci de surprises.

Les «trèfles à 5 feuilles» de Bâle (Rolf Deller, Walter Merz, Alfred «Glöggli» Lüthi, Aldo Pavan et Ernst Speiser) avaient organisé cette rencontre à la perfection. Le programme des plus variés et les explications fournies nous ont fait découvrir de multiples aspects d'une capitale rhénane fascinante. Les organisateurs ont mérité tous nos compliments pour cette journée passée dans l'harmonie. Il n'était tout simplement pas possible de mieux faire.

Après le rituel de l'appel – au cours duquel tous reçurent une ration de secours de leckerli bâlois, avec le n° de portable du président – les 29 participants prirent le tram 2 jusqu'à la Wettsteinplatz. C'est à pied que nous atteignîmes ensuite l'institution appelée «zum jungen Binggis». Dans les locaux chargés d'histoire de l'orphé-

linat de Bâle, un délicieux apéritif nous attendait. Les charmantes épouses des organisateurs nous servirent des boissons roboratives et des amuse-gueule qu'elles avaient préparés elles-mêmes. Ce fut aussi l'occasion d'admirer le magnifique panorama

de la Ville de Bâle d'un point de vue inhabituel. L'histoire de la maison nous fut contée sur la terrasse, accompagnée par un quiz musical. Mais aucun invité ne reconnut la «Messe de l'orphelinat» de Wolfgang Amadeus Mozart (autre nom de la Missa solemnis). Le bac traversier «Leu» nous fit ensuite franchir les flots tumultueux pour nous amener sur la rive gauche du Rhin.

Pas étonnant qu'après un tel voyage jusqu'aux confins septentrionaux de la Suisse, la faim se fit sentir. Nos pas nous conduisirent donc sans délai à la «Maison de la Pègre». Les organisateurs avaient eu la main heureuse, grâce aussi à la Maison du Peuple de Bâle, et le repas servi, simple mais excellent, nous remit en forme. C'est un bus des BVB qui nous conduisit à la maison du «Joyeux Tas de Ferraille» pour la partie culturelle. Qui d'autre que Jean Tinguely a tant travaillé cette matière première ?



Traversée du Rhin sur le bac «Leu».

C'est en l'honneur de cet artiste (aussi bâlois) que le Musée Tinguely de Bâle a été érigé.

Cette 2^e séance du Comité central se termina par l'absorption de stimulants appropriés, comme le prévoyait le programme. Elle restera un excellent souvenir pour chacun. Rolf Deller fit encore résonner son Mini-Schwyzörgeli avec talent. Douce musique à nos oreilles ! Que la section de Bâle soit encore remerciée ici pour son accueil. J'espère que les lecteurs auront envie de voir ou revoir la Ville au coude du Rhin.

Domage que notre président central Ricardo Loretan ait été retenu chez lui par des soucis de santé (convalescence après une opération réussie du pied). Tous nos vœux de prompt et total rétablissement.

Compte-rendu et photos:
Otto Huser,
secrétaire central PV SEV



Une rencontre réussie: «il n'était tout simplement pas possible de mieux faire» !

COURRIER DES LECTEURS

L'informatique favorise la multiplication de projets autant inutiles que coûteux

■ Quand on analyse les projets et l'utilisation de l'informatique dans des grandes entreprises (public et privée), on constate de plus en plus du gaspillage et du non-sens.

Une fois l'informatique devait servir à l'utilisateur

pour faciliter le travail. Aujourd'hui il me semble qu'on a perdu cet objectif. Des scandales sur des grands projets qui engloutissent des millions apparaissent chaque année dans nos quotidiens.

Ne faudrait-il pas commencer à réfléchir sur ce phénomène ?

On pourrait économiser beaucoup d'argent !

Diego Martinaglia

PV Valais

Sortie annuelle du 26 juin à Ivoire (F)

Descendre le long du Rhône, longer la rive nord du Léman jusqu'à Nyon puis traverser le lac sur le bateau historique «SAVOIE» pour atteindre la France. Voilà le parcours qu'ont emprunté les 111 participants à notre sortie annuelle 2013. Au débarcadère d'Ivoire, notre président Rudy, secondé par Camilla, nous a accueillis avec le soleil et un apéro surprise très apprécié. Après le re-

pas partagé dans la bonne humeur au Restaurant «Les Jardins du Léman», chacun a pu déambuler à sa guise dans les ruelles de ce charmant village magnifiquement fleuri. Au nom du comité un grand merci à tous les participants. Bon été à tous et au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de nos prochaines manifestations.

M. Oberli, secrétaire

Décès

Johanna Balli, veuve de Werner, Bienne; décédée le 8 juillet dans sa 89^e année. PV Biel-Bienne.

Albert Duc, cuisinier, Payerne; décédé le 1^{er} juillet dans sa 81^e année. PV Fribourg.

Thierry Heimberg, employé administratif aux TPG, Grand-Lancy; décédé le 28 juin dans sa 56^e année. VPT TPG.

Marie-Rose Guyaz, Areuse; décédée le 5 juillet dans sa 103^e année. VPT TN.

Eugène Jornod, Boudry; décédé le 3 juillet dans sa 72^e année. VPT TN.

Marcel Magnin, Prilly; décédé le 1^{er} juillet dans sa 86^e année. VPT TL.

Georges Maillard, contrôleur, Ecublens; décédé le 26 juin dans sa 90^e année. PV Vaud.

Marcel Mottier, chef d'équipe de manoeuvre, Renens; décédé le 1^{er} juillet dans sa 88^e année. PV Vaud.

Gottfried Stauffer, chef de halle, Neuchâtel; décédé le 9 juillet dans sa 88^e année. PV Neuchâtel.

Léonie Tétaz, veuve de Henri, Yverdon-les-Bains; décédée le 1^{er} juillet dans sa 85^e année. PV Vaud.

Thierry Zahnd, mécanicien, Lausanne; décédé le 8 juillet dans sa 49^e année. LPV Vaud et Bas-Valais. VPT TN.

Heinrich Zbinden, mécanicien, Seon (AG); décédé le 1^{er} juillet dans sa 90^e année. PV Biel-Bienne.

Les assurés complémentaires de la CPT se voient rembourser 21 millions de francs



Caisse-maladie organisée sur une base coopérative, la CPT redistribue à ses assurés les excédents accumulés depuis 2012 dans les assurances des frais d'hospitalisation. Elle est l'une des premières assurances-maladie à réagir immédiatement à la nouvelle situation inhérente au financement hospitalier et à constituer un fonds d'excédents en faveur de ses assurés. Elle garantit ainsi que ses assurés ne doivent pas payer des primes trop élevées.

De nouvelles règles du jeu s'appliquent aux traitements hospitaliers depuis le début de l'année 2012. Outre l'introduction de forfaits par cas, les structures des hôpitaux se sont également modifiées fondamentalement. En lieu et place des hôpitaux publics et privés, il n'y a plus que des hôpitaux répertoriés et quelques hôpitaux conventionnés. L'assurance de base obligatoire doit assumer l'intégralité des frais de traitement dans un hôpital répertorié, dont la quasi-totalité des hôpitaux privés font maintenant partie. Ceci signifie que les assurances des frais d'hospitalisation sont sensiblement déchargées.

Durant la période d'introduction du nouveau financement hospitalier, il n'est pas encore possible d'évaluer les incidences exactes sur les assurances des frais d'hospitalisation. Les bases nécessaires à la fixation d'une prime conforme aux coûts font défaut. Cette situation a pour conséquence que les assurances des frais d'hospitalisation réalisent des excédents.

C'est pourquoi la CPT a veillé à ce que ses assurés complémentaires ne demeurent pas en reste. A la mi-juin, elle versera quelque 21 millions de francs du fonds d'excédents au titre de remboursement des primes à ses assurés. Chaque assuré se verra alors rembourser au moins 10% et, en fonction de la couverture d'assurance, jusqu'à 20% des primes qu'il a payées en 2012 pour son assurance des frais d'hospitalisation.

En ligne et facile

Économisez du temps et de l'argent avec l'assurance online CPT. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.kpt.ch/online

Profitez du rabais collectif de la CPT

En qualité de membre du sev Syndicat du personnel des transports, vous obtenez les assurances complémentaires de la caisse-maladie CPT à des prix particulièrement attractifs. Au total, plus de 25% de rabais vous attendent. Laissez-vous conseiller de manière personnelle et sans engagement au numéro de téléphone 058 310 98 71 ou calculez votre prime collective online simplement et rapidement sous www.sev-online.kpt.ch



Angle droit

Une petite différence représente beaucoup d'argent

Une baisse de rente de l'AI qui n'était pas justifiée...

Grâce à la protection juridique SEV, un travailleur a pu conserver au moins une demi-rente.

On parle ici d'un homme de 40 ans, qui aime travailler avec ses mains mais qui a souffert du dos dès l'âge de 30 ans. Il travaillait comme nettoyeur et ouvrier spécialisé aux CFF, jusqu'à 34 ans, âge auquel il a été mis en arrêt maladie. La physiothérapie n'a pas pu améliorer son état de santé durablement et une opération a été nécessaire, puis une

deuxième, une troisième et finalement une quatrième. Il a pu reprendre le travail par la suite mais pas dans son activité aux CFF, qui l'ont donc licencié (correctement).

Début plein d'espoir

Une décision d'invalidité à 57% a suivi puisqu'il continuait à souffrir du dos, ce qui lui octroyait une demi-rente. Il devait alors trouver une activité dans laquelle il n'avait quasi rien à soulever et pouvait faire des longues pauses pour se reposer. Il a trouvé un tel poste dans une entreprise de nettoyage,

dans laquelle il a travaillé durant deux ans, des semaines. Il était considéré comme rentier aux CFF et était entré dans la PV au SEV. Après un changement de propriétaire de l'entreprise qui l'employait, il a senti une certaine pression pour travailler sur de plus longs tours et porter des choses lourdes. Il a à nouveau été mis en arrêt maladie et après le délai légal, il a été licencié par son employeur. Il a eu peur que l'entreprise l'ait critiqué auprès de l'AI et a écrit, en réaction à son licenciement:

«... combien de fois ai-je travaillé davantage que convenu contractuellement et <bouffé> des pilules pour que ça aille le lendemain...» L'AI a ensuite décidé de ré-étudier son cas et a défini un taux d'invalidité de 44%. Conséquence: il n'avait alors droit qu'à un quart de rente. Il avait perdu son revenu et la moitié de sa rente d'un coup!

Evaluation erronée

C'est ici que la protection juridique entre en jeu: un avocat expérimenté en assurances sociales a pris le cas en charge. Il a confirmé que la nouvelle évaluation avait montré certains changements depuis les anciens examens mais que cela ne démontrait pas une amélioration de l'état de santé de notre homme, qui pouvait soulever des poids un peu plus lourds, mais en partie

en raison du fait qu'il avait entretenu sa musculature afin d'éviter une détérioration des choses.

Comme d'habitude, l'AI n'a pas voulu revenir en arrière et il a fallu recourir au tribunal des assurances sociales, qui est arrivé à une conclusion claire: «Une amélioration de l'état de santé n'est pas prouvée.» L'AI a donc dû revenir au taux précédent, lui octroyant une demi-rente, et a dû lui reverser les deux années de rente durant lesquelles la procédure était en cours. Il a ainsi pu rembourser au moins une partie des dettes qu'il avait dû contracter pendant cette période. Sans le SEV, notre homme aurait été seul devant son problème. La victoire au tribunal l'a soulagé mais la famille vit toujours difficilement.

L'équipe de protection juridique SEV

Member Stars 5+: l'action de recrutement de l'année 2013

L'adhésion au SEV vaut le coup: vous recevrez de nombreuses prestations pour une modeste cotisation

Le SEV lutte pour de meilleures conditions d'engagement et de travail.

Le SEV négocie des conventions collectives de travail.

Le SEV t'offre une protection juridique professionnelle.

Le SEV représente tes intérêts au niveau politique.

Grâce au SEV, tu peux t'offrir des vacances plus avantageuses.

Le SEV te soutient en t'offrant des cours de formation continue.

Le SEV t'informe via le journal *contact.sev* et le site www.sev-online.ch.

Le SEV te rend la vie moins chère, puisqu'il offre des assurances très avantageuses: protection juridique privée, assurances complémentaires à la caisse-maladie, 3^e pilier.

Règlement de l'action Member Stars 5+:

1. Tous les membres SEV peuvent prendre part à l'action Member Stars 5+ à l'exception du personnel professionnel SEV.

2. La période de recrutement valable est comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 16 décembre 2013.

3. Les prix attribués sont les suivants:

Pour chaque nouveau membre recruté, le recruteur reçoit la prime habituelle de 50 francs.

Pour deux membres recrutés, le recruteur reçoit en plus **la mappe de conférence exclusive SEV ou un étui iPad**, produits par Anyway Solutions.

Pour cinq membres recrutés, il y a **doublement de la prime**: le recruteur reçoit donc 250 francs supplémentaires, ce qui fait 500 francs en tout.

A chaque 5^e membre recruté, il y a **doublement de la prime**, donc 1000 francs en tout pour 10 membres recrutés, 1500 francs pour 15 membres recrutés, etc.



Oui, je veux devenir membre du SEV et je reçois automatiquement l'abonnement à *contact.sev*.

J'accepte les statuts et règlements en vigueur.

Nom/prénom:

Rue:

Code postal/lieu:

Téléphone:

Courriel:

Signature:

Recruté par:

Nom/prénom:

Rue:

Code postal/lieu:

Téléphone:

Numéro de compte/IBAN:

Date:

Nous prendrons contact avec toi pour un complément d'information! Merci de ton intérêt!

Envoyer ce talon à: Secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6 ou faxer au 031 357 57 58.

La LPers révisée est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013

Les CFF peuvent désormais licencier plus facilement

Le rapprochement entre la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et le Code des obligations assouplit la protection contre le licenciement aux CFF et CFF Cargo. Le SEV va observer attentivement les effets dans la pratique et soutiendra les recours de ses membres, si les CFF venait à perdre le sens des proportions.

Depuis le début juillet, la révision de la LPers adoptée en septembre 2012 par le parlement est entrée en vigueur. Cette loi donne un cadre pour les conditions d'engagement du personnel fédéral mais aussi des ex-régies fédérales comme les CFF SA. Les modifications de la LPers ont donc des effets sur le personnel des CFF (voir encadré ci-contre). *contact.sev* a demandé à Barbara Spalinger, vice-présidente SEV en charge de la protection juridique, comment elle jugeait ces changements.

■ **contact.sev:** Depuis le 1^{er} juillet, la liste des motifs de résiliation ordinaire (chiffre 182 de la CCT CFF) n'est plus exhaustive. Est-ce une différence essentielle?

Barbara Spalinger: Non, ce



Barbara Spalinger: « Nous allons observer attentivement et voir si les CFF se séparent de davantage de collaborateurs puisque ça leur est plus facile maintenant. »

changement n'est de mon point de vue pas déterminant car pas mal de motifs pouvaient déjà être compris dans cette liste. Ce qui est plus important comme changement, c'est le fait qu'on ne puisse plus demander la nullité de la résiliation et que les collaborateurs ne puissent réintégrer leur poste que dans des conditions très particulières. De plus, un recours n'a plus automatiquement un effet suspensif. Cela aggrave la situation.

■ **Cela signifie-t-il que, même en cas de recours, la personne peut se retrouver sans travail?**

Lors d'un licenciement sans délai, oui, et sinon après le délai. Les conséquences d'une

annulation par le tribunal seront à déterminer au cas par cas. Ce qui doit être pris en compte au niveau du personnel des CFF, ce sont tous les changements de procédure. Nous devrions pouvoir maintenir le fait que la personne reste à son poste de travail après un recours, en inscrivant ce point dans la CCT. La CCT CFF est déjà allée au-delà de la LPers en ce qui concerne par exemple le Contrat social, qui interdit le licenciement pour des raisons structurelles ou économiques. Pourquoi ne pourrait-on pas aller au-delà dans d'autres domaines?

■ **Une autre modification: le fait de devoir adresser son recours contre une décision des CFF directement au Tribunal administratif fédéral. Quels défis représente ce changement?**

En premier lieu, il s'agit d'un défi pour les CFF, car leurs décisions seront directement vérifiées par la justice. Au SEV, on est en train de réfléchir si un groupe interne et paritaire des partenaires sociaux ne pourrait pas vérifier les cas litigieux avant de poursuivre la procédure devant le tribunal, cela au lieu de l'instance de recours interne aux CFF. C'est un thème pour les négociations CCT. Les modifications de la LPers devront également être traitées.

■ **Une vague de licenciements est-elle à redouter?**

Je le dis de façon amicale: cela serait plus que bizarre! Et serait bien évidemment amené sur la table des négociations CCT. Nous allons observer et voir si les CFF se séparent de davantage de collaborateurs puisque ça leur est plus facile. Nous exigeons les documents nécessaires pour cette vérification. Et nous continuerons à soutenir nos membres dans les démarches juridiques.

Interview: Markus Fischer/Hes

LES NOUVEAUTÉS

La révision de la LPers entraîne certaines modifications pour le personnel des CFF, dès le 1^{er} juillet 2013:

■ **En cas d'adoption d'un enfant, les collaborateurs peuvent bénéficier de cinq jours de congés payés.** Il n'y avait pas de congé adoption prévu jusqu'à présent. Le congé d'adoption est étendu à l'ensemble du personnel des CFF et de CFF Cargo. Les autres nouveautés ne s'appliquent qu'au personnel des CFF assujetti à la CCT.

■ **Les contrats de travail de durée déterminée ne peuvent excéder trois ans au maximum.** Jusqu'à maintenant la limitation des rapports de travail était possible sur cinq ans au plus dans le cadre de projets (CCT CFF chiffre 19, al. 2).

■ **Le temps d'essai est de trois mois et ne peut être prolongé.** Le temps d'essai pouvait être prolongé jusqu'à six mois maximum, jusqu'à présent (CCT chiffre 22).

■ **Les rapports de travail pourront désormais être résiliés pour des « motifs objectifs suffisants ».** Ces motifs peuvent être:

- la violation d'obligations légales ou contractuelles importantes;
- des lacunes au niveau des prestations ou du comportement;
- des capacités ou aptitudes insuffisantes ou un manque de volonté du collaborateur pour accomplir les tâches convenues dans le contrat de travail;
- un manque de volonté pour effectuer un autre travail considéré comme raisonnable;
- la suppression d'une condition d'engagement légale ou contractuelle.

Jusqu'à présent, cette liste de motifs de résiliation ordinaire était exhaustive (CCT chiffre 182). Maintenant ce n'est plus le cas.

■ **Les CFF continuent à renoncer à des licenciements pour des raisons structurelles ou économiques, en tout cas tant que la CCT 2011 est valable.**

■ **L'instance de recours interne aux CFF (Service juridique du groupe) est supprimée. Les recours formés contre les décisions doivent désormais être déposés directement auprès du Tribunal administratif fédéral.** La possibilité pour les collaborateurs de demander la nullité de la résiliation à l'instance de recours interne CFF (CFF chiffre 184) n'aura donc plus cours.

■ **Un recours contre une résiliation a un effet suspensif uniquement lorsque l'instance de recours (Tribunal administratif fédéral) l'ordonne.**

■ **Dans la plupart des cas, l'annulation d'une résiliation des rapports de travail par l'instance de recours donne droit à une indemnisation et non à une réintégration au poste de travail.** Raison: lors d'une résiliation injuste, il n'y a plus d'obligation de réintégration au poste de travail, sauf dans les cas suivants, très rares, où la résiliation (LPers article 34c):

- était motivée par le fait que l'employé avait, de bonne foi, dénoncé une infraction en vertu de l'art. 22a, al. 1, ou signalé une irrégularité en vertu de l'art. 22a, al. 4, ou qu'il avait déposé comme témoin;
- était abusive en vertu de l'art. 336 CO;
- avait été prononcée pendant une des périodes visées à l'art. 336c, al. 1, CO;
- était discriminatoire en vertu des art. 3 ou 4 de la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité.



Le parlement fédéral a décidé l'automne dernier de rapprocher encore davantage les conditions d'engagement du personnel fédéral et des ex-régies du Code des obligations.

Domenico Crudo, spécialiste des perches des trolleybus tl et recruteur syndical tenace

Le roi des perches de trolleybus

L'année prochaine Domenico Crudo partira à la retraite. Il est fier des améliorations techniques qu'il a apporté aux perches des trolleybus lausannois, mais un peu déçu du manque de reconnaissance de la part de ses supérieurs.

«Il faut aimer son travail, savoir observer et avoir la volonté de bien faire les choses. Et lorsque l'on rencontre un problème, on essaie de le résoudre le plus vite possible.» C'est la recette de Domenico Crudo qui l'a conduit – lui le casseroier calabrais immigré en Suisse à l'âge de 16 ans – au rang de spécialiste reconnu des perches de trolleybus. Aux

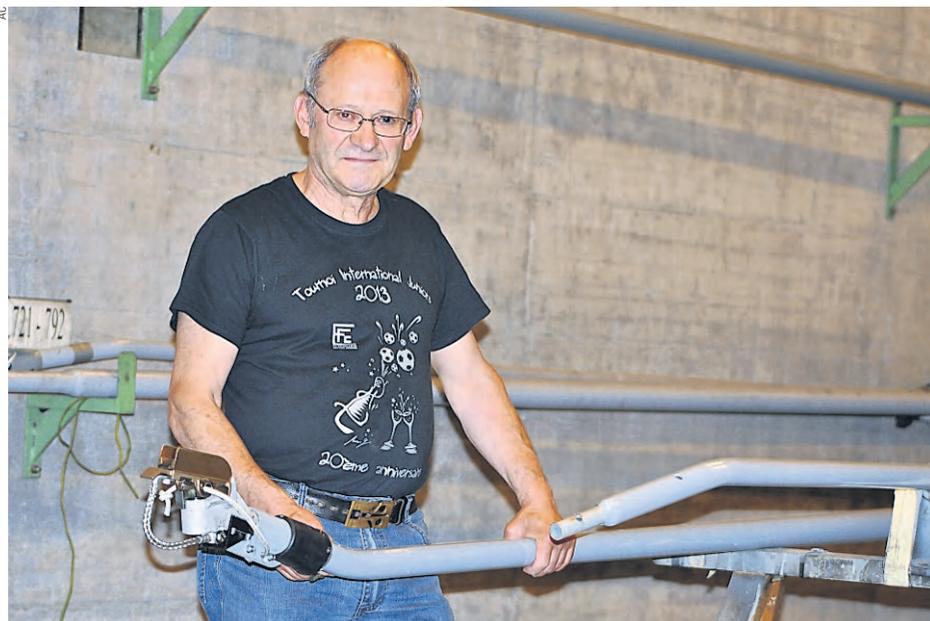
«Après ma retraite, j'aimerais bien pouvoir continuer à travailler à 20% jusqu'à 65 ans pour compenser les prestations que notre caisse de pension n'est plus en mesure de nous verser.»

tl (Transports publics de la région lausannoise), il est tout simplement devenu «le roi des perches». Il a constamment cherché à améliorer la «cuillère», cette pièce maîtresse, qui, fixée au bout des perches, établit le contact entre le trolleybus et le câble électrique aérien. «Ces cuillères ce sont mes bijoux» dit-il non sans fierté. Au fil des années – cela

fait 30 ans qu'il travaille aux tl – à force d'observation et d'ingéniosité, il a perfectionné la souplesse et l'adhérence aux câbles électriques de «ses» fameuses «cuillères». Domenico Crudo a également inventé un système à suspension à ressorts des perches qui absorbe les à-coups et il a aussi réussi à diminuer le poids des perches. «Grâce à toutes ces améliorations, les trolleybus peuvent rouler à 50 km/h sans problèmes, avant les perches décrochaient de la ligne de contact à 20 km/h. J'ai fait économiser beaucoup d'argent à l'entreprise, mais on ne m'a jamais donné un petit sucre en plus» déplore-t-il un peu triste.

Bientôt la retraite, quoi que...

Le printemps prochain Domenico Crudo partira à la retraite. Il aura 62 ans – il est né le 8 janvier 1952 – et touchera environ 3000 francs bruts par mois. «Après ma retraite j'aimerais pouvoir continuer à travailler à 20% jusqu'à 65 ans pour compenser les prestations que notre caisse de pension n'est plus en mesure de nous verser. Mais les tl ne veulent pas que je continue à travailler un jour par semaine. A l'heure où l'on parle de retraite flexible, je ne comprends pas leur attitude, d'au-



Au fil des années, Domenico Crudo a réussi à considérablement améliorer l'adhérence des perches des trolleybus aux câbles électriques.

tant plus que mes collègues des tl qui travaillent dans le service administratif et les chauffeurs ont cette possibilité de pouvoir continuer à donner des coups de main après leur retraite anticipée. Une possibilité qui est refusée à nous le personnel de l'atelier. C'est incompréhensible.»

Redoutable recruteur, il a syndiqué plus d'une centaine de collègues

Si, malgré toutes les améliorations qu'il a apporté aux perches des trolleybus, Domenico Crudo n'est pas en odeur de sainteté dans les hautes sphères des tl, c'est, pense-t-il, probablement aussi à cause

de son engagement syndical. Il est membre du comité de la section VPT tl depuis une quinzaine d'années et a été caissier durant 10 ans. Domenico Crudo est un redoutable recruteur. Il a fait entrer au SEV plus d'une centaine de collègues de travail. «Je dis aux nouveaux collègues après leurs trois mois d'essai : si tu te plais ici,

si tu veux rester, il faut te syndiquer car seul tu n'arriveras pas à faire valoir tes droits. Sans syndicat il n'y a pas de convention collective de travail et sans cette CCT il n'y a pas de sécurité. Seul on n'arrive à rien, ensemble on arrive toujours à obtenir quelque chose.»

Alberto Cherubini

Mécanicien mais aussi cuisinier

Domenico Crudo avait 16 ans lorsqu'il est arrivé en Suisse depuis sa Calabre natale. Il était venu rejoindre son frère aîné au Tessin. Son premier emploi a été casseroier. Puis il s'est mis à faire le sommelier au Tessin, en Valais et dans les environs de Lausanne. Il était alors saisonnier. Lorsqu'il a fait connaissance de celle qui allait devenir son épouse, il a quitté la restauration pour faire chauffeur-livreur puis a travaillé dans un atelier mécanique. «Je suis retourné faire de la mécanique, comme je faisais en Calabre après avoir quitté l'école à l'âge de 11 ans.»

Depuis le 1^{er} septembre 1982 il travaille dans les ateliers des tl.

Père de deux fils et grand-père d'un petit Matteo «que j'adore», Domenico Crudo aime cuisiner pour de grandes tablées. Tous les vendredis il fait à manger au réfectoire de son atelier pour un groupe de collègues. Il est le cuisinier attitré du FC Etagnières où jouent ses deux fils. «Lorsque je partirai à la retraite, je ferai des spaghettis pour tous mes collègues de l'atelier.»



AC Domenico Crudo : «ces cuillères ce sont mes bijoux.»

La fondation collective abaisse le taux de conversion et injecte des réserves

Les rentes Symova ne doivent pas baisser

La Caisse de pensions Symova a décidé des mesures pour garantir les rentes à long terme. Les baisses de rentes seront évitées si toutes les mesures de compensation sont adoptées ; en font aussi partie des déductions salariales plus élevées.

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la baisse des rendements sur placements, le Conseil de fondation de la fondation collective LPP Symova a décidé d'abaisser en fin d'année le taux d'intérêt technique de 3,5 à 2,75%. Le taux de conversion sera aussi abaissé pour les mêmes raisons. En même temps cependant, un versement sera effectué sur les avoirs personnels de vieillesse afin d'éviter des baisses de rentes. Si on veut garantir à long terme le niveau des rentes, les cotisations d'épargne doivent également être augmentées. Ceci peut conduire à

une augmentation des déductions salariales.

La décision la plus importante pour les assurés est l'abaissement du taux de conversion à 6,25% dans la partie obligatoire et même à 5,7% pour les hommes et 5,9% pour les femmes dans la partie sur-obligatoire. Ceci conduirait inévitablement à une réduction des rentes. Pour compenser cette réduction, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter l'avoir d'épargne des hommes jusqu'à 8,7% et pour les femmes jusqu'à 8,2%, à charge du taux de couverture et des réserves des diverses institutions de prévoyance.

«Il est ainsi possible de maintenir pratiquement inchangé le niveau de rentes prévu pour les assurés qui sont à la veille de leur retraite», souligne Beat Reichen, président du Conseil de fondation depuis début juillet, en tant que représentant des salariés.

Des déductions salariales plus élevées

Pour garantir sur le long terme le niveau des rentes, donc aussi pour les gens qui sont en-

core loin de la retraite, Symova propose aux commissions de prévoyance des diverses entreprises affiliées d'augmenter de 10,5% les montants actuels des cotisations d'épargne. Ceci signifie, suivant l'âge de l'assuré et le niveau de son salaire, une déduction salariale qui augmenterait de 0,3 à 0,6%. Cette décision est toutefois de la responsabilité de chaque commission de prévoyance.

Les employeurs paieront aussi

La représentation des salariés au Conseil de fondation de la Symova a écrit aux commissions de prévoyance pour les rendre attentives à la nécessité de l'augmentation des cotisations d'épargne. Elle écrit : «Nous sommes conscients que des cotisations d'épargne augmentées conduisent à des déductions salariales plus importantes, ce qui signifie au final une baisse du salaire net. Il faut toutefois noter que les employeurs participeront pour moitié au moins à l'augmentation des cotisations.»

Peter Moor

INFO

La plus grande entreprise de la Symova : le BLS

De nombreuses entreprises de transport concessionnaires sont affiliées à la Symova. L'annonce que le taux de conversion sera abaissé au 1^{er} janvier 2014 a soulevé des discussions particulièrement vives au sein du personnel du BLS.

Beaucoup ont ressenti comme dérangeant que l'annonce soit survenue à un moment où il n'était plus possible de présenter une demande de mise à la retraite anticipée à la fin de l'année. Le président du Conseil de fondation Beat Reichen prend la défense du procédé et tord le cou à un malentendu : «La demande de retraite anticipée pour bénéficier de l'ancien droit aurait dû être présentée à fin mai déjà car une retraite au 31.12.2013 a pour effet le versement de la rente depuis le 1.1.2014.»

Après la décision du Conseil de fondation du 30 avril, les délé-

gués des commissions de prévoyance et les responsables du personnel des entreprises ont été informés au cours de trois séances sur l'abaissement du taux technique et ses effets. L'information des 7000 assurés actifs s'est faite en suivant.

Reichen signale que les mesures d'allègement de la Symova doivent rendre possible pratiquement un maintien de la rente pour ceux qui sont proches de la mise à la retraite. «Il peut y avoir de petits écarts mais ceux-ci devraient être des exceptions», insiste-t-il. Si des assurés avaient choisi une retraite anticipée sur la base de l'annonce du Conseil de fondation, ils s'en seraient moins bien sortis. Reichen met aussi en évidence qu'il faudrait examiner la mise en place d'un droit exceptionnel de résiliation si les mesures devaient conduire à d'autres effets.

pmo

Photomystère : «Où a été prise cette photo?»



Le concours de contact.sev

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans contact.sev n° 13 :

Il s'agissait de la halte Schloss Laufen aux chutes du Rhin.

Le sort a désigné **Vera Schoedl, membre de la section VPT**

RBS, domiciliée à Etzelkofen, qui remporte les chèques Reka.

Conditions de participation :

Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la nous à : SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à : mystere@sev-online.ch

Sur Internet

Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses : mercredi 31 juillet 2013